



**MUNICIPALITÉ DE MONT-CARMEL
PROVINCE DE QUÉBEC**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AOÛT 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Mont-Carmel, tenue à la salle du conseil municipal au 22, rue de la Fabrique, 2^e étage, ce 7 août 2017 à 20 h.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. LE MAIRE	Denis Lévesque
MM LES CONSEILLERS :	Pierre Saillant, proaire Lauréat Jean Luc Forgues Antoine Fortier-Simard
MMES LES CONSEILLÈRES :	Karine Saint-Jean Colette Beaulieu

MME NANCY DE ROY, SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE EST ÉGALEMENT PRÉSENTE.

1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance à 20 h et formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président et celui-ci souhaite la bienvenue aux contribuables présents.

2. ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire fait la lecture de l'ordre du jour proposé :

1. Ouverture
2. Ordre du jour
3. Procès-verbaux et suivis
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2017
 - 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 juillet 2017
4. Trésorerie
 - 4.1 Approbation et autorisation des comptes à payer
 - 4.2 Autorisation du paiement à Cain Lamarre, avocats
 - 4.3 Demande d'appui financier
5. Entente, contrat, autorisation et appui
 - 5.1 Travaux d'aménagement paysager à l'extérieur du bureau municipal de Mont-Carmel et de chaque côté de la chaise géante à l'entrée du Lac de l'Est
 - 5.2 Projet d'amélioration des parcs et équipements récréatifs et sportifs (PAPERS)
 - 5.3 Entente de partenariat sur la gestion de la barrière d'accès au Lac St-Pierre par le Lot 5 427 654 du cadastre du Québec

- 5.4 Octroi de contrat pour les réparations de la chaussée
- 5.5 Nommer la continuité d'une rue au nouveau développement secteur Lac de l'Est
- 5.6 Autorisation de signature d'un renouvellement de contrat de courtage
- 6. Avis de motion et autres
- 7. Règlements
- 8. Dépôt de documents
 - 8.1 Rapport trimestriel
- 9. Correspondance
- 10. Nouvelles affaires
 - 10.1 Réitérer l'adoption d'une réglementation adéquate pour la protection de la ressource d'eau potable
- 11. Période de questions
- 12. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur le conseiller Lauréat Jean

170-2017

Et résolu unanimement des membres du conseil présents d'adopter l'ordre du jour tel que proposé, en laissant le point « Nouvelles affaires » ouvert.

3. PROCÈS-VERBAUX ET SUIVIS

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2017

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Saillant

171-2017

Et résolu unanimement des membres du conseil présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2017, soumis aux membres du Conseil dans les délais prescrits, et qu'il soit adopté tel que lu avec les modifications suivantes :

**Voir PV du
3 juillet 2017**

Point 4.1, dernier paragraphe : *Le paiement des comptes fournisseurs dus au 30 juin 2017 pour un total de 88 053.96 \$, tel que détaillé à la liste suggérée des paiements annexée au présent procès-verbal.*

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 juillet 2017

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Forgues

172-2017

Et résolu unanimement des membres du conseil présents d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 juillet 2017 soumis aux membres du Conseil dans les délais prescrits soit adopté tel que lu avec la modification suivante :

**Voir PV du
24 juillet 2017**

D'annuler la résolution 167-2017

4. TRÉSORERIE

4.1 Approbation et autorisation de paiement des comptes à payer

Voir PV du

5 septembre 2017 **Il est proposé par** madame la conseillère Colette Beaulieu
173-2017

Et résolu unanimement des membres du conseil présents d'approuver les dépenses suivantes et d'autoriser la directrice générale à effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes :

- Les dépenses incompressibles et les prélèvements pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2017, totalisant une somme de 91 314.53\$, tel qu'il appert à la liste annexée au présent procès-verbal;
- Le paiement des comptes fournisseurs dus au 31 juillet 2017, pour un total de 144 096.81\$ tel que détaillé à la liste suggérée des paiements annexée au présent procès-verbal.

4.2 Autorisation de paiement Cain Lamarre, avocat

CONSIDÉRANT le dossier numéro 42-15-2009-02;

Il est proposé par monsieur le conseiller Antoine Fortier-Simard

174-2017

Et résolu unanimement d'autoriser le paiement d'une facture d'honoraires à Cain Lamarre, avocats pour le dossier de mise en demeure 42-15-2009-02 au montant de 996.45 \$ taxes incluses.

4.3 Demande d'appui financier

CONSIDÉRANT la demande d'appui financier de la Municipalité de canton de Ristigouche Patrie-Sud-Est;

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Saillant

175-2017

Et résolu unanimement par les membres du conseil présents de ne pas donner suite à la demande d'appui financier.

5. ENTENTE, CONTRAT, AUTORISATION ET APPUI

5.1 Travaux d'aménagement paysager de chaque côté de la chaise géante à l'entrée du Lac de l'Est

CONSIDÉRANT les soumissions reçues;

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Forgues

176-2017

Et résolu unanimement d'autoriser Éco Verdure à effectuer les travaux d'aménagement paysager de chaque côté de la chaise géante à l'entrée du Lac de l'Est au montant de 837.00\$ avant taxes.

5.2 Projet d'amélioration des parcs et équipements récréatifs et sportifs (PAPERS)

CONSIDÉRANT l'opportunité du projet d'amélioration des parcs et équipements récréatifs et sportifs, dont le mandataire régional est l'URLS du Bas-Saint-Laurent avec l'appui financier de Québec en forme dont les fonds sont gérés par COSMOSS;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Mont-Carmel veut offrir des lieux appropriés, sécuritaires et stimulants pour la pratique de l'activité physique à ses citoyens et citoyennes;

CONSIDÉRANT que l'administration de la municipalité Mont-Carmel désire encourager l'utilisation des parcs et équipements récréatifs et sportifs afin de participer à la promotion de la santé et du bien-être des citoyens et citoyennes de son territoire, tout en améliorant son bilan environnemental;

Il est proposé par madame la conseillère Colette Beaulieu

177-2017

Et résolu unanimement :

- Que la municipalité Mont-Carmel informe le mandataire régional, l'URLS du Bas-Saint-Laurent, localisé au 38, rue Saint-Germain Est, bureau 304, à Rimouski, de sa décision de participer au projet d'amélioration des parcs et équipements récréatifs et sportifs (PAPERS);
- Que la municipalité de Mont-Carmel nomme madame Marie-Eve Paradis, agente de développement, responsable du programme, pour collaborer avec l'URLS du Bas-Saint-Laurent à la réalisation du projet.

5.3 Entente de partenariat sur la gestion de la barrière d'accès au Lac St-Pierre par le Lot 5 427 654 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT l'entente de partenariat intervenue entre l'Association des propriétaires du Lac St-Pierre (Kamouraska) inc. et la Municipalité de Mont-Carmel dument signée par monsieur Jean-Marc Giguère, président de l'Association des propriétaires du Lac St-Pierre (Kamouraska) inc.;

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de maintenir accessible l'accès au Lac Saint-Pierre pour des embarcations non motorisées;

Il est proposé par monsieur le conseiller Lauréat Jean

178-2017

Et résolu unanimement :

- D'autoriser monsieur Denis Lévesque, maire ainsi que madame France Boucher, directrice générale à signer cette entente de partenariat;
- D'annexer une copie de cette entente au présent procès-verbal.

5.4 Octroi de contrat pour la réparation de la chaussée

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation auprès de deux entreprises pour les travaux de réparation de pavage à différents endroits sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT les deux soumissions reçues et conformes;

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Saillant

179-2017

Et résolu unanimement :

- D'octroyer le contrat de réparation de la chaussée à Les Constructions H.D.F. Inc. pour un montant de 29 547.50 \$ avant taxes;
- D'annuler la résolution 167-2017.

5.5 Nommer la nouvelle rue au nouveau développement du secteur du Lac de l'Est

CONSIDÉRANT le nouveau développement du secteur du Lac de l'Est;

CONSIDÉRANT la nécessité de trouver un nom à la nouvelle rue;

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Forgues

180-2017

Et résolu unanimement de nommer la continuité de la rue des Peupliers qui mène au nouveau développement du Lac de l'Est, « rue des Peupliers ».

5.6 Autorisation de signature d'un nouveau contrat de courtage

CONSIDÉRANT que la municipalité possède plusieurs terrains à vendre au Carré des Cèdres;

CONSIDÉRANT que le contrat de courtage de 6 mois avec Mme Aline Ouellet de l'agence Royale Lepage Kamouraska-L'Islet a pris fin le 31 juillet 2017;

Il est proposé par madame la conseillère Karine Saint-Jean

181-2017

Et résolu unanimement que le Conseil municipal autorise madame France Boucher, directrice générale, à signer un nouveau contrat de courtage avec l'agence immobilière de son choix pour la vente des 11 terrains du Carré des Cèdres pour une durée de 6 mois.

6. AVIS DE MOTION ET AUTRES

7. RÈGLEMENTS

Aucun règlement à adopter

8. DÉPÔT DE DOCUMENTS

8.1 Rapport trimestriel

9. CORRESPONDANCE

Madame Nancy De Roy, secrétaire-trésorière adjointe, fait la lecture de la correspondance qui a un intérêt public à la demande du président d'assemblée.

10. NOUVELLES AFFAIRES

10.1 Réitérer l'adoption d'une réglementation adéquate pour la protection de la ressource d'eau potable

CONSIDÉRANT la préoccupation de la Municipalité de Mont-Carmel à protéger les sources d'eau potable de son territoire et de celui de l'ensemble du Québec;

CONSIDÉRANT que le Gouvernement du Québec n'a pas adopté la réglementation plus restrictive que celle actuellement en vigueur, des projets peuvent voir le jour avec une réglementation qui n'est pas adéquate en lien avec les préoccupations environnementales de la société;

CONSIDÉRANT également qu'en adoptant, en 2009, la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* (RLRQ, c. C-6.2), le législateur a consacré le principe que « l'usage de l'eau est commun à tous et que chacun doit pouvoir accéder à une eau dont la qualité et la quantité permettent de satisfaire ses besoins essentiels »;

CONSIDÉRANT qu'un règlement municipal peut comporter plusieurs aspects et poursuivre plusieurs finalités;

CONSIDÉRANT le règlement 285-2017 de la municipalité de Mont-Carmel, déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité;

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Saillant

182-2017

Et résolu unanimement :

- Des membres du conseil présents de ne pas donner suite à la demande d'appui financier;
- De réitérer au Ministère de l'Environnement ainsi qu'au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, l'importance d'adopter une réglementation adéquate afin de protéger la ressource d'eau potable des Québécoises et des Québécois dans les plus brefs délais.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

De 9 h 00 à 9 h 10.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT que tous les points inscrits à l'ordre du jour ont été discutés;

Il est proposé par monsieur le conseiller Lauréat Jean

183-2017

Et résolu unanimement par les membres du conseil présents de lever la séance à 9 h 11.

Monsieur Denis Lévesque
Maire

Madame Nancy De Roy
Secrétaire-trésorière adjointe

Le maire, en signant le présent procès-verbal, reconnaît avoir signé toutes les résolutions.